



Note à l'attention des clubs, arbitres, délégués  
de la Ligue de Football d'Occitanie

## Suite aux restrictions d'arrosage pour les territoires touchés par la sécheresse :

- La FFF exclut l'hypothèse de la modification du calendrier compte tenu de la succession des tours de Coupe de France.
- Sur une pelouse sèche voire grillée, une rencontre peut se dérouler.
- Si fermeture du terrain (Arrêté Municipal), le club recevant devra fournir un terrain de repli (synthétique, stabilisé...).
- La FMI sera utilisée sur cette compétition (si dysfonctionnement prévoir une feuille de match papier qui devra être adressée par mail **uniquement** sur **competitions@occitanie.fff.fr** **dans les 4 heures après la rencontre**).
- Les clubs peuvent faire figurer **16 joueurs sur la FMI pour les tours régionaux** (si 16 joueurs inscrits, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant (N°16) est impérative).
- La Coupe de France étant une compétition fédérale, les clubs peuvent procéder à **3 remplacements maximum par équipe**.
- **Uniquement pour les 2 premiers tours, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et peuvent revenir sur le terrain.**
- Pas de prolongation : en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, l'arbitre fera exécuter directement l'épreuve des tirs aux buts (5 tirs).



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**

*Le football avec l'accent du sud*

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - 34070 MONTPELLIER  
Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - 31180 CASTELMAUROU

occitanie.fff.fr / @liguefootoccitanie

